

BRISSAC DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles, 4 allée des Oiseaux
Brissac Quincé - 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
490 172 376 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUILLET 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2025 s'élevant à 742 737,80 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	742 737,80 euros
Pour dotation, A la réserve légale	21 697,00 euros

Solde.....	721 040,80 euros
A titre de dividendes	200 000,00 euros
Soit 20,00 euros par action	
Le solde, Au compte « Autres Réserves »	521 040,80 euros
Qui s'élève ainsi à 2 712 642,47 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 199 840,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 160,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2022	150 000 €	10 000	149 880 €	120 €
31/01/2023	150 000 €	10 000	149 880 €	120 €
31/01/2024	150 000 €	10 000	149 880 €	120 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Philippe ZAMMATTIO

DocuSigned by:
ZAMMATTIO PHILIPPE
690433FACD7B458...



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Parc d'Activité Les Fontenelles – 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

S.A.S. au capital de 500 000 €

R.C.S. ANGERS 490 172 376

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

EMMANUEL PHILIPPE

690433FACD7B458...

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP
Emanuella LAURENT-DELANOE

Experts - comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr

Bilan actif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	19 090 630	11 729 627	7 361 003	6 803 299
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	258 807	211 433	47 373	50 767
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	213 807	211 433	2 373	5 767
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 315 111	11 518 194	6 796 918	6 245 168
TERRAINS	1 514 707	155 446	1 359 261	1 374 222
CONSTRUCTIONS	10 843 011	7 289 577	3 553 434	3 904 178
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	2 939 701	2 624 148	315 553	381 369
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 264 380	1 449 022	815 357	497 571
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	709 544		709 544	36 314
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	43 768		43 768	51 514
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	516 711		516 711	507 363
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	321 447		321 447	321 447
TITRES IMMOBILISES DIVERS	89 510		89 510	89 510
PRÊTS	100 652		100 652	91 304
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	5 297 782	58 964	5 238 817	5 152 813
STOCKS ET EN-COURS	3 038 544		3 038 544	2 691 471
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	13 535		13 535	11 785
MARCHANDISES	3 025 008		3 025 008	2 679 685
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 151		1 151	3 209
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 396 505	58 964	1 337 541	1 614 558
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	146 080	58 964	87 116	252 131
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 250 426		1 250 426	1 362 428
CREANCES DIVERSES (3)	197 891		197 891	237 886
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	100 000		100 000	
DISPONIBILITES	424 124		424 124	494 419
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	139 566		139 566	111 270
TOTAL GENERAL	24 388 411	11 788 591	12 599 820	11 956 112
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			15 313	5 102
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		3 462 642	2 869 905
CAPITAL		500 000	500 000
RESERVES		2 219 905	1 903 864
RESERVE LEGALE		28 303	5 000
AUTRES RESERVES		2 191 602	1 898 864
RESULTAT DE L'EXERCICE		742 738	466 041
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		85 600	88 000
PROVISIONS POUR RISQUES		85 600	88 000
DETTE(1)		9 051 577	8 998 207
DETTE FINANCIERE		4 841 376	4 881 932
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		4 821 229	4 860 140
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		20 147	21 792
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		1 401	1 623
DETTE D'EXPLOITATION		4 074 564	4 012 397
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		2 976 538	3 009 289
DETTE FISCALES ET SOCIALES		1 039 449	953 208
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		58 577	49 900
DETTE DIVERSE		129 531	102 255
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		107 260	101 227
AUTRES DETTES DIVERSES		22 271	1 028
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		4 705	
TOTAL GENERAL		12 599 820	11 956 112
(1) Dont à plus d'un an		1 152 219	604 440
Dont à moins d'un an		7 899 358	8 393 766
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		3 187 444	3 459 166

Compte de résultat	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	45 812 191	46 110 895
VENTES DE MARCHANDISES	44 921 267	45 190 206
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	635 051	621 190
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>45 556 318</i>	<i>45 811 396</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	14 500	4 667
REPRISES SUR PROVISIONS	18 000	50 107
TRANSFERTS DE CHARGES	50 084	89 787
AUTRES PRODUITS	173 289	154 939
CHARGES D'EXPLOITATION	44 623 580	45 370 461
ACHAT DE MARCHANDISES	36 335 185	36 709 459
VARIATION DES STOCKS	-345 323	229 222
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	15 214	29 521
VARIATION DES STOCKS	-1 750	4 499
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 461 581	3 387 923
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	537 734	503 291
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 048 832	2 971 032
CHARGES SOCIALES	772 787	718 468
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	758 903	780 158
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 302	3 222
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	15 600	18 000
AUTRES CHARGES	21 516	15 666
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 188 611	740 435
PRODUITS FINANCIERS	16 050	22 288
PARTICIPATIONS		
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	3 280	4 109
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	12 770	18 179
CHARGES FINANCIERES	83 487	107 385
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	83 487	107 385
RESULTAT FINANCIER	-67 438	-85 098
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 121 174	655 337

Compte de résultat	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	192 259	128 098
SUR OPERATIONS DE GESTION	9 891	2 425
SUR OPERATION EN CAPITAL	182 368	125 673
CHARGES EXCEPTIONNELLES	174 345	122 032
SUR OPERATIONS DE GESTION	9 141	3 784
SUR OPERATION EN CAPITAL	165 204	118 248
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 914	6 067
PARTICIPATIONS DES SALARIES	216 995	123 277
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	179 355	72 086
TOTAL DES PRODUITS	46 020 500	46 261 282
TOTAL DES CHARGES	45 277 762	45 795 241
RESULTAT NET COMPTABLE	742 738	466 041
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	100 236	133 815
Produits financiers concernant les entreprises liées	12 770	15 940
Charges financières concernant les entreprises liées		

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 ans |
| - Constructions : | 20 à 30 ans |
| - Agencements des constructions : | 7 à 10 ans |
| - Agencements divers : | 5 à 12 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 4 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 5 à 10 ans |

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Réserves	1 903 864	316 041		2 219 905
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	466 041		466 041	
Résultat de l'exercice N		742 738		742 738
	2 869 905	1 058 779	466 041	3 462 643

Fonds commercial

• Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
-----------------	---------------------------	--------

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	258 807			258 807
Immobilisations corporelles	17 020 119	1 472 428	177 436	18 315 111
Immobilisations financières - titres	90 510			90 510
Immobilisations financières - créances	416 854	9 348		426 202
	17 786 290	1 481 776	177 436	19 090 630

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	208 039	3 394		211 433
Immobilisations corporelles	10 774 951	755 509	12 266	11 518 194
	10 982 991	758 903	12 266	11 729 627

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	758 903	
	-	<i>Dégressive</i>	-	
	-	<i>Exceptionnelle</i>	-	

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	88 000	15 600	18 000	85 600
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	55 662	3 302		58 964
	143 662	18 902	18 000	144 564

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	18 902	18 000
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	18 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 60 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 15 600 €.
- Une provision correspondant à un litige salarial qui s'élève à 10 000 €.

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Biens pris en crédit-bail**

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		803 696
Dotation aux amortissements théoriques		115 494
Cumul des amortissements théoriques		503 596
Valeur nettes		300 100
Redevances		
Afférentes à l'exercice		100 236
Cumulées		475 865
Restant à payer :		
- À moins d'un an		123 477
- De 1 à 5 ans		230 401
- A plus de 5 ans		-
- Total		353 878
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		27 434
Réintégrations fiscales en fin de contrat		-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	426 202	15 313	410 889
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 397 657	1 397 657	
Créances diverses	197 891	197 891	
Charges constatées d'avance	139 566	139 566	
	2 161 316	1 750 427	410 889

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	3 193 415	3 193 415		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 627 814	490 504	957 036	180 274
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	20 147	5 238	14 909	
Avances, acompte reçus sur commandes	1 401	1 401		
Dettes d'exploitation	4 074 564	4 074 564		
Dettes diverses	129 531	129 531		
Produits constatés d'avance	4 705	4 705		
	9 051 577	7 899 358	971 945	180 274

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 5 971

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 042 584

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 808 573

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 5 238

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	25 160 963	24 714 311
- Drive	5 441 462	5 378 260
- Station-service	14 953 893	15 718 825
	45 556 318	45 811 396

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	15
Employés	84
	104

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Autres éléments exceptionnels	2 988	9 891
Cessions immobilisations corporelles	165 170	182 368
Amendes et pénalités	6 188	
	174 345	192 259

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	138 513
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	78 482
	216 995

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	212 301
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-32 946
	179 355

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	20 103
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	35 482

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 1 042 992 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 261 822	1 261 822
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40% ; agents de maîtrise : 40% ; employés : 25% ;
- critère de turn-over du personnel : Cadres ; Faible ; agents de maîtrise : Faible ; employés : Moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 126 800 €

S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Entreprises liées**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Participations	1 000
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	321 447
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	79 038
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	12 770
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	-

Filiales et participation à plus de 50 %**Néant****Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Capital	7 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-311 080
Quote-part du capital détenu	14.29 %
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	321 447
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	320 535
Résultat du dernier exercice clos	56 849
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros

Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

RCS ANGERS 490 172 376

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

RCS ANGERS 490 172 376

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2025

À l'Assemblée Générale de la Société BRISSAC DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société BRISSAC DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 21 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Vincent PIERRE

✓ Certified by  you sign

Vincent PIERRE

Bilan actif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	19 090 630	11 729 627	7 361 003	6 803 299
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	258 807	211 433	47 373	50 767
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	213 807	211 433	2 373	5 767
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 315 111	11 518 194	6 796 918	6 245 168
TERRAINS	1 514 707	155 446	1 359 261	1 374 222
CONSTRUCTIONS	10 843 011	7 289 577	3 553 434	3 904 178
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	2 939 701	2 624 148	315 553	381 369
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 264 380	1 449 022	815 357	497 571
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	709 544		709 544	36 314
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	43 768		43 768	51 514
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	516 711		516 711	507 363
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	321 447		321 447	321 447
TITRES IMMOBILISES DIVERS	89 510		89 510	89 510
PRÊTS	100 652		100 652	91 304
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	5 297 782	58 964	5 238 817	5 152 813
STOCKS ET EN-COURS	3 038 544		3 038 544	2 691 471
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	13 535		13 535	11 785
MARCHANDISES	3 025 008		3 025 008	2 679 685
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 151		1 151	3 209
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 396 505	58 964	1 337 541	1 614 558
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	146 080	58 964	87 116	252 131
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 250 426		1 250 426	1 362 428
CREANCES DIVERSES (3)	197 891		197 891	237 886
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	100 000		100 000	
DISPONIBILITES	424 124		424 124	494 419
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	139 566		139 566	111 270
TOTAL GENERAL	24 388 411	11 788 591	12 599 820	11 956 112
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			15 313	5 102
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	3 462 642	2 869 905
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	2 219 905	1 903 864
RESERVE LEGALE	28 303	5 000
AUTRES RESERVES	2 191 602	1 898 864
RESULTAT DE L'EXERCICE	742 738	466 041
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	85 600	88 000
PROVISIONS POUR RISQUES	85 600	88 000
DETTES(1)	9 051 577	8 998 207
DETTES FINANCIERES	4 841 376	4 881 932
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	4 821 229	4 860 140
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	20 147	21 792
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	1 401	1 623
DETTES D'EXPLOITATION	4 074 564	4 012 397
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 976 538	3 009 289
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 039 449	953 208
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	58 577	49 900
DETTES DIVERSES	129 531	102 255
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	107 260	101 227
AUTRES DETTES DIVERSES	22 271	1 028
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 705	
TOTAL GENERAL	12 599 820	11 956 112
(1) Dont à plus d'un an	1 152 219	604 440
Dont à moins d'un an	7 899 358	8 393 766
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 187 444	3 459 166

Compte de résultat

	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	45 812 191	46 110 895
VENTES DE MARCHANDISES	44 921 267	45 190 206
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	635 051	621 190
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>45 556 318</i>	<i>45 811 396</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	14 500	4 667
REPRISES SUR PROVISIONS	18 000	50 107
TRANSFERTS DE CHARGES	50 084	89 787
AUTRES PRODUITS	173 289	154 939
CHARGES D'EXPLOITATION	44 623 580	45 370 461
ACHAT DE MARCHANDISES	36 335 185	36 709 459
VARIATION DES STOCKS	-345 323	229 222
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	15 214	29 521
VARIATION DES STOCKS	-1 750	4 499
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 461 581	3 387 923
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	537 734	503 291
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 048 832	2 971 032
CHARGES SOCIALES	772 787	718 468
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	758 903	780 158
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 302	3 222
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	15 600	18 000
AUTRES CHARGES	21 516	15 666
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 188 611	740 435
PRODUITS FINANCIERS	16 050	22 288
PARTICIPATIONS		
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	3 280	4 109
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	12 770	18 179
CHARGES FINANCIERES	83 487	107 385
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	83 487	107 385
RESULTAT FINANCIER	-67 438	-85 098
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 121 174	655 337

Compte de résultat	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	192 259	128 098
SUR OPERATIONS DE GESTION	9 891	2 425
SUR OPERATION EN CAPITAL	182 368	125 673
CHARGES EXCEPTIONNELLES	174 345	122 032
SUR OPERATIONS DE GESTION	9 141	3 784
SUR OPERATION EN CAPITAL	165 204	118 248
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 914	6 067
PARTICIPATIONS DES SALARIES	216 995	123 277
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	179 355	72 086
TOTAL DES PRODUITS	46 020 500	46 261 282
TOTAL DES CHARGES	45 277 762	45 795 241
RESULTAT NET COMPTABLE	742 738	466 041
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	100 236	133 815
Produits financiers concernant les entreprises liées	12 770	15 940
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 7 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 12 ans
- Matériel d'exploitation : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Réserves	1 903 864	316 041		2 219 905
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	466 041		466 041	
Résultat de l'exercice N		742 738		742 738
	2 869 905	1 058 779	466 041	3 462 643

Fonds commercial

• Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
-----------------	---------------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	258 807			258 807
Immobilisations corporelles	17 020 119	1 472 428	177 436	18 315 111
Immobilisations financières - titres	90 510			90 510
Immobilisations financières - créances	416 854	9 348		426 202
	17 786 290	1 481 776	177 436	19 090 630

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	208 039	3 394		211 433
Immobilisations corporelles	10 774 951	755 509	12 266	11 518 194
	10 982 991	758 903	12 266	11 729 627

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	758 903		
	- Dégressive	-		
	- Exceptionnelle	-		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	88 000	15 600	18 000	85 600
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	55 662	3 302		58 964
	143 662	18 902	18 000	144 564

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	18 902	18 000	
	- Financier			
	- Exceptionnel			

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	18 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 60 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 15 600 €.
- Une provision correspondant à un litige salarial qui s'élève à 10 000 €.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		803 696
Dotation aux amortissements théoriques		115 494
Cumul des amortissements théoriques		503 596
Valeur nettes		300 100
Redevances		
Afférentes à l'exercice		100 236
Cumulées		475 865
Restant à payer :		
- À moins d'un an		123 477
- De 1 à 5 ans		230 401
- A plus de 5 ans		-
- Total		353 878
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		27 434
Réintégrations fiscales en fin de contrat		-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	426 202	15 313	410 889
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 397 657	1 397 657	
Créances diverses	197 891	197 891	
Charges constatées d'avance	139 566	139 566	
	2 161 316	1 750 427	410 889

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	3 193 415	3 193 415		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 627 814	490 504	957 036	180 274
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	20 147	5 238	14 909	
Avances, acompte reçus sur commandes	1 401	1 401		
Dettes d'exploitation	4 074 564	4 074 564		
Dettes diverses	129 531	129 531		
Produits constatés d'avance	4 705	4 705		
	9 051 577	7 899 358	971 945	180 274

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

5 971

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

1 042 584

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

808 573

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

5 238

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	25 160 963	24 714 311
- Drive	5 441 462	5 378 260
- Station-service	14 953 893	15 718 825
	45 556 318	45 811 396

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	15
Employés	84
	104

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Autres éléments exceptionnels	2 988	9 891
Cessions immobilisations corporelles	165 170	182 368
Amendes et pénalités	6 188	
	174 345	192 259

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	138 513
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	78 482
	216 995

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	212 301
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-32 946
	179 355

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	20 103
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	35 482

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 1 042 992 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 261 822	1 261 822
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40% ; agents de maîtrise : 40% ; employés : 25% ;
- critère de turn-over du personnel : Cadres ; Faible ; agents de maîtrise : Faible ; employés : Moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 126 800 €

Entreprises liées

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Participations	1 000
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	321 447
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	79 038
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	12 770
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	-

Filiales et participation à plus de 50 %**Néant****Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS 505 007 518

Capital	7 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-311 080
Quote-part du capital détenu	14.29 %
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	321 447
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	320 535
Résultat du dernier exercice clos	56 849
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.